

ANNONCES — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

EMPRUNT FÉDÉRAL 3 % de fr. 24.248.000, de 1897.

Erratum au Journal officiel du 24 septembre 1924 : page 8659, 3^e colonne, 53^e ligne, au lieu de : « 31 déc. 1922 : n^{os} 1182, 1184, 14586—14600, 17761, 17768 », lire : « 31 déc. 1922 : n^{os} 1182, 1184, 14586—14600, 17761—17768 ».

Etude de M^e LOUIS MOUTARDIER, avoué,
12, rue de la Préfecture, Evreux.

M. André-Louis OURSEL, dit « Jourdain », ajusteur électricien aux chemins de fer de l'Etat, demeurant à Vernon, né en cette ville, le 1^{er} septembre 1903,

Porte à la connaissance de tous intéressés qu'il est dans l'intention de présenter requête à M. le garde des sceaux en vue d'obtenir le changement de son nom patronymique OURSEL en celui de JOURDAIN.

Les tiers désirant faire valoir des griefs quelconques devront formuler leur réclamation dans le délai de trois mois, à partir de ce jour, auprès de M. le ministre de la justice.

La présente insertion, faite en conformité de l'article 9 du décret du 8 janvier 1859, sera publiée également dans la *Dépêche normande*, journal d'annonces légales de l'arrondissement d'Evreux.

Pour extrait : LOUIS MOUTARDIER.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1^{er} du décret du 16 août 1901.)

8 septembre 1924. PATRONAGE JULES-FERRY, association amicale des pupilles et anciens élèves de l'école et des cours professionnels, 1, rue Camou, Paris. Entretien la bonne camaraderie, procurer du travail aux sociétaires et organiser des cours de préparation militaire.

18 octobre 1924. LIGUE DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUARTIER DU MONT-GARGAN. Siège social : 52, rue du Mont-Gargan, Rouen.
But : amélioration et modernisation du quartier du Mont-Gargan.

LES AUDAX, Héricourt (Haute-Saône). But : développement du tourisme cycliste. Siège social : café de la Poste, Héricourt (Haute-Saône).
Date de la déclaration : 20 octobre 1924.

20 octobre 1924. UNION VOSGIENNE DES PRÊTRES ANCIENS COMBATTANTS, 11, rue Jean-Viriot, Epinal (Vosges). Objet : maintien et défense des libertés individuelles et collectives.

NATIONAL CYCLO-CLUB, amicale pour le développement du sport cycliste, affiliée à l'U. V. F., déclarée le 25 octobre 1924.
Siège social : 73, boulevard de Picpus, Paris.

25 octobre 1924. Déclaration de la société de musique L'HARMONIE BOUILLÉSIENNE, ayant pour but l'enseignement de la musique instrumentale à une section d'exécutants et l'audition de concerts musicaux gratuits sur la place publique.
Siège : maison Moulin, rue de la Gare, à Bou-Tlélis (Oran).

27 octobre 1924. Société colombophile CLUB DES 20. Les longs cours. Siège : Brige, sur la place Divion (Pas-de-Calais).

D'une déclaration faite à la préfecture de Seine-et-Oise à Versailles, le 30 octobre 1924, il appert que le SYNDICAT D'ENTRETIEN DU LOTISSEMENT DES FRAISSETTES, commune de Palaiseau et d'Igny (Seine-et-Oise), ayant pour objet l'entretien des rues communes à tous les propriétaires du lotissement, est constitué conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et a son siège social à Palaiseau, rue des Fraissettes, villa des Châtaigniers.

29 octobre 1924.

AUTO-CYCLE SOTTEVILLAIS. But : sports athlétiques et cyclisme militaire. Siège : 95, rue de Paris, Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

30 octobre 1924. COMITÉ CENTRAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DU DEUXIÈME CANTON EN FORMATION. But : défense des intérêts du canton et de ses habitants. Siège : 39, rue Breteuil, Par du Palais, Marseille.

3 novembre 1924. Déclaration, sous le n^o 163087, de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASE BALL pour développer et régler l'exercice du base ball en France.
Siège social : 14, rue Cavalotti, Paris.

Déclaration du 4 novembre 1924 à la sous-préfecture de Douai. CLUB DES SUPPORTERS « ALLEZ DOUAI ». But : encourager la pratique et la connaissance des sports au sporting-club de Douai. Siège : 1, place Carnot, à Douai.
Le président : CASSIN.

Date du récépissé de déclaration : 4 novembre 1924. FANFARE DE SIGY-EN-BRAY (Seine-Inférieure). Siège : à la mairie. Ayant pour but l'enseignement de la musique instrumentale afin de procurer aux habitants le plus de distraction possible par l'institution de concerts.

Une société, qui a pris le nom de : L'ÉTOILE D'OR, de Bouillé-Ménard, a été déclarée fondée le 4 novembre 1924. Son but est de développer par le sport athlétique et le tir les forces physiques et morales de la jeunesse.
Siège social : chez M. Robin, à Bouillé (Maine-et-Loire).

Déclaration du 6 novembre 1924. ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ DE VERFEIL-SUR-SEYE (Tarn-et-Garonne). Objet : défense des intérêts communs.
Siège : Verfeil-sur-Seye (Tarn-et-Garonne), maison Hébrard.

6 novembre 1924. GROUPE AMICAL SPORTIF DES ÉLÈVES ET ANCIENS DES COURS PROFESSIONNELS DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE MARSEILLE. But : pratique de tous les sports.
Siège : 32, boulevard d'Athènes, Marseille.

BOULE JOYEUSE DES POUPÉES
Société déclarée le 6 novembre 1924.
But : fraternisation bouliste.
Siège social : clos Mure, à Riorges (Loire).

Déclaration du 6 novembre 1924, à la sous-préfecture de Béthune, de l'ASSOCIATION SPORTIVE COURCELLOISE. Société de football.
Siège social : 12, rue Francisco-Ferrer, chez M. Léon Grard, à Courcelles-lez-Lens (Pas-de-Calais).

7 novembre 1924. ASSOCIATION AMICALE DES OFFICIERS ET ANCIENS OFFICIERS DE COMPLÈMENT DE LA RÉGION DE FLERS. But : instruction militaire, défense des intérêts moraux et matériels des officiers de réserve.
Siège : mairie de Flers (Orne).

Déclaration du 7 novembre 1924. ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR ET DE PRÉPARATION MILITAIRE. But : pratique des exercices physiques, tir, préparation militaire. Siège social : Pont-Sainte-Maxence (Oise), à la mairie.

UNION PAROISSIALE DE MANTES
But : union fraternelle des catholiques.
Siège social : 9, place de l'Étape, à Mantes (Seine-et-Oise).
Déclaration du 7 novembre 1924.

Déclaration du 7 novembre 1924.
COMITÉ NOÛLISTE DE COGNAC-VILLE. But : éducation populaire, morale, intellectuelle et physique. Siège social : rue du Charmant, à Cognac (Charente).

ASSOCIATION DES PRÊTRES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISÉS DU BERRY
Déclarée le 7 novembre 1924.

Objet : maintien et défense des libertés individuelles des prêtres anciens combattants et anciens mobilisés, de leurs droits civiques ; conservation d'amitié contractée au front et hospitaliers. Siège social : à Bourges (Cher), rue de Dun-sur-Auron, n^o 36.

Date de la déclaration : 8 novembre 1924.
SALLE DE BOXE LEFEBVRE, A FUMAY. Objet : encourager la boxe et l'éducation physique sous toutes ses formes ; en vulgariser la pratique ; établir entre les membres de l'association des relations amicales.
Siège social : Fumay (Ardennes).

8 novembre 1924. CHASSE DE LA RUE DU BOIS, A CALONNE-SUR-LA-LYS. Objet : répression du braconnage, conservation gibier.
Siège : M. Dubois (Gaston), Calonne-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

8 novembre 1924.
AMICALE DES CHASSEURS DE WAVRANS-SUR-TERNOISE. Objet : chasse et répression du braconnage. Siège social : domicile du président, M. Balesdent, à Wavrans-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).

8 novembre 1924. UNION SPORTIVE RIBÉRAÇOISE. Société pour la pratique des exercices physiques et des sports. Siège : rue de l'Hôtel-de-Ville, Ribérac (Dordogne).

10 novembre 1924. Société dénommée : SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES, pour protection récolte et gibier.
Siège social : Creissant (Hérault).

10 novembre 1924. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE, à Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). But : formation religieuse et sociale. Siège social : presbytère paroissial.

11 novembre 1924. ASSOCIATION DES PRÊTRES ANCIENS COMBATTANTS DE LA DRÔME. Objet : défense des droits civiques et des libertés individuelles, entr'aide mutuelle. Siège : à Valence, 55, rue Faventines.

13 novembre 1924. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAULT-LES-RETHEL (Ardennes). But : exploitation de la chasse.
Siège social : mairie de Sault-les-Rethel.

13 novembre 1924.
CIGALE MANCELLE. But : émulation lyrique populaire. Siège : 169, rue Nationale, le Mans.

UNION SPORTIVE DU TRAVAIL, déclarée le 14 novembre 1924. But : pratique des exercices physiques, football, basket, athlétisme, etc.
Siège social : 50, rue du Faubourg, Cherbourg (Manche).

14 novembre 1924. SOCIÉTÉ DES ABONNÉS A L'ÉLECTRICITÉ DE LIGUEIL. Objet : défense des droits des abonnés à l'électricité et surveillance de l'application, par le concessionnaire, du cahier des charges.
Siège social : mairie de Ligueil (Indre-et-Loire).

19 novembre 1924. LES PROMENADES SCOLAIRES. Siège social : mairie du 13^e arrondissement, place d'Italie, Paris. Association ayant pour but de faire connaître Paris aux enfants des écoles, en leur évitant les mauvais exemples de la rue.

ANNONCES

Publicité concernant l'Alsace et la Lorraine

Il a été inscrit au registre des associations coopératives, volume II, sous n^o 5, concernant la « Landwirtschaftskasse, Spar- und Darlehenskasse, eingetragene Genossenschaft mit unbeschränkter Haftpflicht », à Eschbourg ;
Conformément à l'assemblée générale du 3 août 1924, les statuts du 19 novembre 1905 ont été remplacés par les nouveaux statuts datés du 3 août 1924. L'association portera dorénavant la raison sociale suivante : « Caisse agricole d'épargne et de prêts de Eschbourg, association coopérative inscrite à responsabilité illimitée, ayant son siège à Eschbourg. L'entreprise a pour but : a) de consentir des prêts et des crédits aux sociétaires ; b) de se